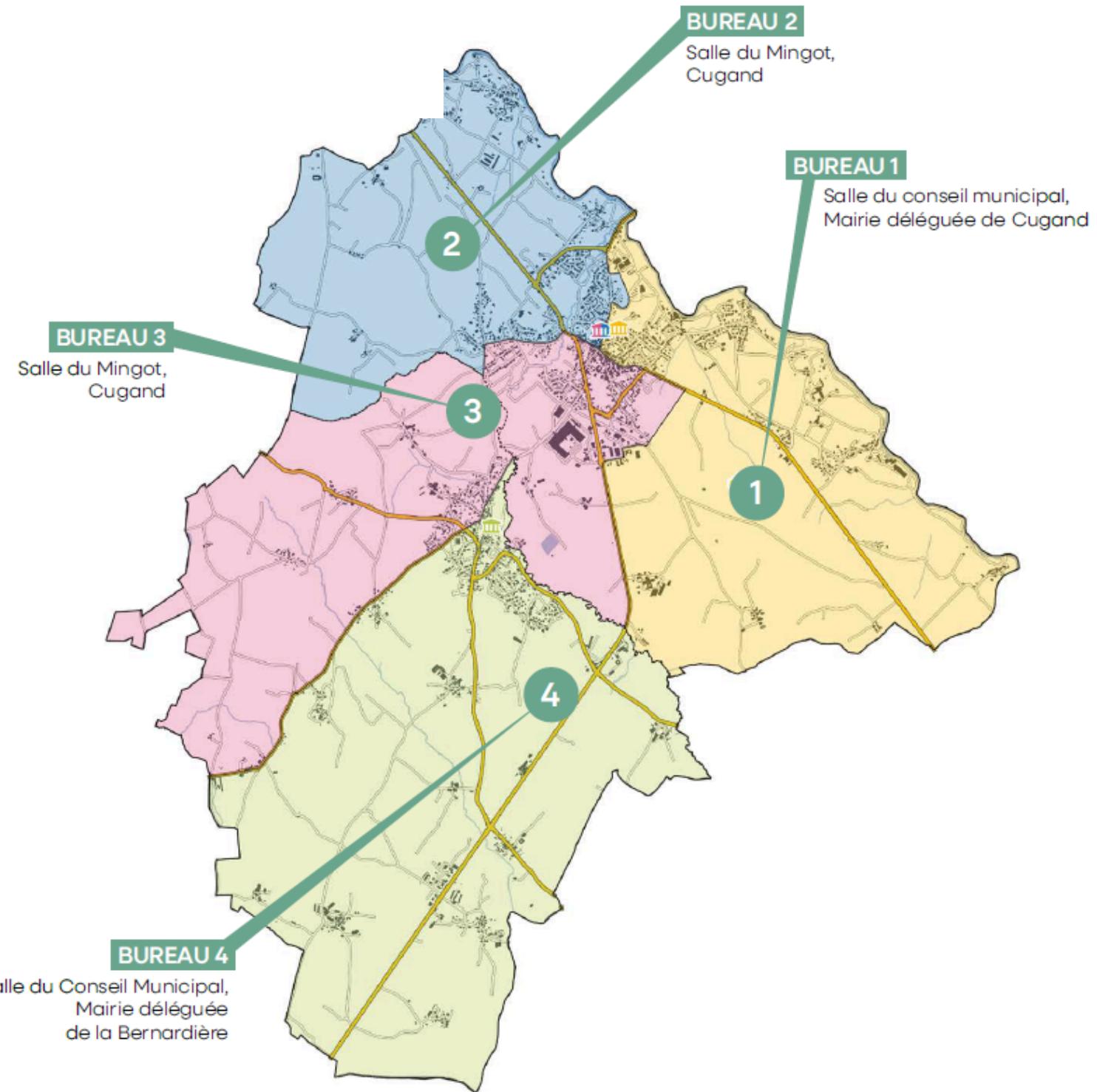


Vérifiez votre bureau de vote

Avec la création de la nouvelle commune, certaines rues et certains villages ont été réaffectés à de nouveaux bureaux de vote.



Arrêté N°2025-DCL-BER-585
fixant l'implantation des bureaux de vote du département de la Vendée

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le Code électoral et notamment les articles R. 40 et R. 40-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BER-831 du 28 août 2024 fixant les bureaux de vote du département de la Vendée, modifié ;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les maires des communes du département de la Vendée ;

Arrête

Article 1er : Les bureaux de vote des communes du département de la Vendée sont fixés comme suit, pour toutes les élections politiques se déroulant à partir du 1er janvier 2026 :

• • • Extrait de la page 20

- CUGAND-LA BERNARDIERE :

Le premier bureau de vote (0001), bureau centralisateur: mairie, salle du conseil municipal, 7 place Vincent Ansquer, Cugand, 85610 Cugand-la-Bernardièr.

Il recevra les votes des électeurs et électrices domiciliés Allée du Doué d'Antières, Antières, Coulonges, Fradet, Hucheloup, impasse de la Fontaine, impasse de la Vrignaie, impasse des Peupliers, impasse du Doué, impasse Paul-Louis Dagnet, la Chimotaie, la Doucinière, la Hynaire, la Pénissière Douillard, la Pouzinière, la Violette, la Vrignaie, l'Aubraie, le bas Noyer, le bois joli, le Frégon, le haut fief d'Antières, le haut noyer, le Palluaud - route de la Vrignaie, le port sur mer, passage du 8 mai 1945, place de l'église, place Vincent Ansquer, résidence des peupliers, rue de la cité d'Antières, rue de la Herse, rue de la Lucière, rue de la Vendée, rue des Chênes, rue des Papetiers, rue des peupliers, rue du bas Fradet, rue du beau soleil, rue du haut fief, rue du haut Fradet, rue du paradis.

Le deuxième bureau de vote (0002) aura son siège salle du Mingot, 9 rue du président Auguste Durand, Cugand, 85610 Cugand-la-Bernardièr.

Il recevra les votes des électeurs et électrices domiciliés Allée des Platanes - la marche Beauséjour, Bel Air, Fouques, Fromaget, Gaumier, impasse de la Fabauderie, impasse de l'Ebaupin, impasse des Chaunières, impasse des Emeriats, impasse des Pins, la basse Palaire, la Caillerie, la Chaumière, la Colarderie, la Feuillée, la Grand Maison, la Grange, la Grenotière, la Marche, la Palaire, l'Ambenière, le Bordage, le grand Coubrenier, le grand Pin, le petit Coubrenier, le Pin Sauvage, l'Ebaupin, les Hauts de Fouques, les Hauts de Fromaget, les Quatre Vents, les Trois Brigands, l'Isba, Plessard, route de Clisson, route de la Grange, route de la Grenotière, rue de la Butte, rue de la Fabauderie, rue de la Taille, rue des Gaudinières, rue du Bordage, rue du clos Marion, rue du Mingot, rue du Pont, rue du Président Auguste Durand, rue François Brillaud.

• • • Extrait de la page 21

Le troisième bureau de vote (0003) aura son siège salle du Mingot, 9 rue du président Auguste Durand, Cugand, 85610 Cugand-la-Bernardièrre.

Il recevra les votes des électeurs et électrices domiciliés allée du Carrouet, Chemin des Giraudelles, Chemin des Mêles, Chemin du pas Clissonnais, Clos de la croix Lauvergne, domaine de la croix du Houx, impasse des Galésières, impasse des tanneurs, impasse du pas clissonnais, la Bérangeraie, la Croupillièrre, la Droutière, la grande Haye, la Lande du Mortier, la petite Haye, le Mortier, le Racinet, l'Emerière, l'Epinassière, les Portes, lotissement des Acacias, route de la Palaire, rue de Belle Noue, rue de la croix du Houx, rue la croix Lauvergne, rue de la Pénissière, rue de l'Avenir, rue des Ajoncs, rue des Alisiers, rue des Bouffardières, rue des coteaux de la Palaire, rue des Fileurs, rue des Giraudelles, rue des Martyrs Vendéens, rue des Richaudières, rue du Bocage, rue du pré des Chênes, rue du Puits, rue du sous Bois, rue Jean Moulin, Saint Michel.

Le quatrième bureau de vote (0004) aura son siège à la mairie, salle du conseil municipal, 20 rue de la Poste, la Bernardière, 85610 Cugand-La-Bernardièrre.

Il recevra les électeurs et électrices domiciliés chemin de la Prairie, chemin des Écoliers, chemin du Verger, domaine de la Roche, impasse de l'Étang, impasse des Hirondelles, impasse des Jardins, impasse du clos de la Prairie, impasse du Mingot, impasse du Stade, la basse Hantrie, la Brunelière, la Challoire, la Couperie, la croix Verte, la Flavière, la Fuzellerie, la grande Couperie, la Haie, la haute Hantrie, la Logerie, la Noue, la Pénissière, la Pénissière de la Cour, la Pénissière Vinet, la Rouvraie, le plessis André, le plessis Viau, le Tacret, les Gats, les grands Rebras, les hauts de la Prairie, lotissement saint Michel, Loulerie, place de l'église Saint Blaise, route du château de la Pénissière, rue Centrale, rue Copernic, rue de la fontaine Tabari, rue de la Poste, rue de la Rouvraie, rue de la Vendée, rue de l'Ouche, rue de saint Hilaire, rue des Aubrais, rue des Cordonniers, rue des Hirondelles, rue des Jardins, rue des Vendangeurs, rue des vignes Fleuries, rue Dominger de Meyrac, rue du chanoine Bouchet, rue du clos de la Prairie, rue Keppler.

- DOMPIERRE sur YON :

• • • Extrait de la page 108

Article 2 : Les militaires, les Français établis hors de France, ainsi que les mariniers et les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe qui remplissent les conditions pour être inscrits sur les listes électorales de la commune, sans toutefois avoir d'attaché précise avec la circonscription d'un bureau de vote, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur et exercent leur droit de vote dans ce bureau.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, Monsieur le sous-préfet des Sables d'Olonne, Madame la sous-préfète de Fontenay-le-Comte, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote dans le département de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 25 AOUT 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
La secrétaire générale de la préfecture
de la Vendée


Nadia SEGHIER